

LES CANADIENS SONT PLUS SUSCEPTIBLES QUE LES AMÉRICAINS DE CONVENIR QUE BRÛLER LE DRAPEAU DEVRAIT ÊTRE ILLÉGAL

ASSOCIATION D'ÉTUDES CANADIENNES

JUILLET 2019

JACK JEDWAB, PRÉSIDENT DE L'AEC

INTRODUCTION

- Le Canada n'a pas de loi interdisant la profanation du drapeau. Les actes de cette nature sont des formes d'expression protégées par la Charte canadienne des droits et libertés.
- Cependant, aux États-Unis, le Congrès a adopté en 1968 la première loi fédérale sur la protection du drapeau, en réponse aux drapeaux qui ont été brûlés lors de manifestations contre la guerre du Vietnam. Au fil du temps, 48 des 50 États américains ont également promulgué des lois similaires sur la protection des drapeaux. La Cour suprême des États-Unis a renversé toutes ces lois par un vote de 5 à 4 dans l'affaire *Texas vs. Johnson*, les qualifiant comme restrictions inconstitutionnelles de l'expression publique. Le Congrès a réagi à la décision *Johnson* en adoptant une loi sur la protection du drapeau, mais la Cour suprême a réaffirmé cette décision à la majorité des voix contre 5 à 4, déclarant que le fait de brûler un drapeau était une liberté d'expression protégée par la Constitution.
- La dernière tentative d'adoption d'un amendement visant à criminaliser l'outrage au drapeau a échoué par un vote au Sénat américain, le 27 juin 2006.

MÉTHODOLOGIE

- Léger Marketing a consulté 1 519 Canadiens pour l'Institut canadien pour les identités et des migrations au cours de la semaine du 12 novembre 2018, avec une marge d'erreur probabiliste de 3,5 points 19 fois sur 20. L'échantillon comptait environ 403 Québécois, dont 86 sondés en anglais et 317 en français. (En 2017, le Cato Institute basé aux États-Unis a posé la question dans une enquête sur la liberté d'expression)

<https://www.cato.org/survey-reports/state-free-speech-tolerance-am%C3%A9rica>

LES CANADIENS SONT PLUS SUSCEPTIBLES QUE LES AMÉRICAINS DE CROIRE QUE BRÛLER LE DRAPEAU DEVRAIT ÊTRE ILLÉGAL

Cato Institute aux États-Unis en octobre 2017 Léger pour ICIM en novembre 2018	Brûler le drapeau devrait être illégal				
	Fortement en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord	Ne sait pas
États-Unis	41	17	15	27	-
Canada	56	18	9	8	6

LA PLUPART DES CANADIENS SONT TOUT À FAIT D'ACCORD POUR DIRE QUE LE FAIT DE BRÛLER UN DRAPEAU DEVRAIT ÊTRE ILLÉGAL ; LES QUÉBÉCOIS SONT UN PEU MOINS STRIDENTS SUR CETTE QUESTION

	Brûler le drapeau canadien devrait être illégal			
	Fortement en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord
Alberta	57.9%	18.1%	8.8%	7.6%
Colombie-Britannique	52.9%	23.8%	10.2%	6.3%
Manitoba	69.8%	9.4%	7.5%	9.4%
Nouveau-Brunswick	69.7%	12.1%	6.1%	3.0%
Terre-Neuve	58.8%	17.6%	5.9%	5.9%
Nouvelle-Écosse	63.4%	9.8%	17.1%	2.4%
Ontario	58.9%	16.4%	8.2%	7.9%
IPE	57.1%	7.1%	7.1%	14.3%
Québec	45.6%	23.4%	10.1%	11.3%
Saskatchewan	61.7%	12.8%	8.5%	6.4%
Total	55.7%	18.5%	9.1%	8.2%

LES CANADIENS LES PLUS JEUNES SONT MOINS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE « FORTEMENT EN ACCORD » POUR DIRE QUE BRÛLER LE DRAPEAU DEVRAIT ÊTRE ILLÉGAL

	Brûler le drapeau canadien devrait être illégal					
	Fortement en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord	Ne sait pas	Total
18 à 24 ans	47.3%	21.2%	12.7%	9.7%	9.1%	100%
25 à 34 ans	52.0%	18.4%	9.6%	10.0%	7.6%	100%
35 à 44 ans	51.4%	19.2%	12.2%	8.6%	7.3%	100%
45 à 54 ans	57.0%	18.4%	7.4%	8.1%	5.5%	100%
55 à 64 ans	61.3%	12.0%	11.3%	7.9%	5.3%	100%
65 à 74 ans	61.5%	21.5%	5.3%	5.7%	3.6%	100%
75 et plus	58.9%	24.7%	2.7%	6.8%	6.8%	100%
Total	55.8%	18.5%	9.2%	8.2%	6.3%	100%

2 SUR 3 CANADIENS TRÈS ATTACHÉS AU CANADA SONT POUR QUE LE FAIT QUE BRÛLER LE DRAPEAU SOIT ILLÉGAL

Vous sentez-vous très attaché, plutôt attaché, pas très attaché ou pas du tout attaché au suivant ? - Mon pays -Canada	Brûler le drapeau canadien devrait être illégal			
	Fortement en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord
Très attaché	66.7%	15.1%	6.8%	5.9%
Plutôt attaché	44.9%	24.8%	12.4%	9.1%
Pas très attaché	32.7%	20.9%	13.6%	15.5%
Pas du tout attaché	26.2%	16.7%	14.3%	28.6%
Total	55.8%	18.5%	9.2%	8.2%

© 2019 Association d'études canadiennes.
Tous droits réservés.

Auteur : Jack Jedwab

Les Canadiens sont plus susceptibles que les Américains de convenir que brûler le drapeau devrait être illégal.

Étude réalisée en juillet 2019



www.acs-aec.ca